

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :
LIMOGES

Canton :
CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
Présents	14
Votants	16

Date de convocation

14/11/2025

Date d'affichage

14/11/2025

Objet : Signature
convention PEDT pour
3 ans

Délibération n° 2025DEL040
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 20 novembre 2025

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes C.CARLIER, N.COIGNAC, M.COMES, N.DUPIN,
M.FOURGEAUD, L.GRAPTON, S.GUITARD,
C.MOURNETAS,
MM JP.CHAZELAS, S.COLDEBOEUF,
C.GOURINCHAS, S.PECHER, A.PORTHEAULT,
F.RECORD.

Procurations :

D.LEYRIS procuration donnée à A.PORTHEAULT
A.LAFEUILLE procuration donnée à Stéphane PECHER

Absents : A.BRUNET, C.BOURGER, N.BAYLE

Secrétaire de séance : L.GRAPTON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, permet aux communes de déroger à l'organisation de la semaine

scolaire telle que définie par l'article D521-10 du Code de l'Education.

La convention PEDT (Projet Educatif Territorial) a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. La dernière convention signée date de 2024 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention PEDT et tous documents nécessaires à ce dossier.

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/11/2025
Et la publication le 24/11/2025



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT